

**PATRIMOINE FORTIFIÉ :
MATÉRIALISATION
DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ**



Fortifications Littorales du Finistère

Château de Brest

Brest



Au cours de l'histoire, la construction d'édifices fortifiés a marqué l'emprise de l'autorité seigneuriale, ducal, monarchique puis républicaine, sur la totalité du territoire sur lequel il s'exerçait.

Ces ouvrages, jalonnant et matérialisant la frontière, ont eu une fonction défensive mais aussi fédératrice.

Le dispositif de mise en défense du territoire était aussi la garantie de la cohésion de celui-ci, y compris sur le plan symbolique.

En ce sens, les ouvrages militaires ont joué un rôle majeur dans la fusion de ces territoires. Ils ont maintes fois dissuadé et mis en déroute les flottes ennemies, mais ils ont également contribué à impliquer la population locale dans la défense du territoire commun.

Les fortifications ont contribué à la naissance d'un sentiment d'appartenance à un même territoire, à une même nation.

Le Château de Brest constitue le pivot du dispositif de mise en défense de la pointe du Finistère.
 Cette place militaire a été occupée quasi sans interruption du I^{er} siècle à nos jours.

Remparts de briques et de pierres à l'époque gallo-romaine, ces fortifications ont fait l'objet d'importants travaux de renforcement à la fin de l'époque médiévale afin de répondre aux progrès de l'artillerie.

La Ville était alors devenue possession des Comtes du Léon puis des Ducs de Bretagne. Jusqu'à la fin du XV^e siècle, ce que nous appelons aujourd'hui le « Château » était l'enceinte d'une ville close et le « donjon », un château.

À la fin du XVI^e siècle, le gouverneur de Brest, René de Rieux, sieur de Sourdéac, bâtit un bastion pour pallier les progrès des techniques de siège.

Une décennie plus tard, Vauban modifia les tours médiévales pour y installer des terrasses à canons. Ce site devint une prison sous la Révolution.

Le Château perdit son statut de place de guerre en 1921, puis fut classé Monument Historique en 1923.

Les bombardements d'août 1944 détruisirent la majeure partie des bâtiments. La nouvelle Préfecture Maritime y est installée depuis 1953.




Patrimoine fortifié : matérialisation du territoire de la communauté, le château de Brest

IVR53_20042903515NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation